

14 mars 2011

L'Association Malienne des Expulsés (A.M.E) avec l'Observatoire du droit à la santé des étrangers (O.D.S.E) Signataires: Act Up-Paris, AFVS, AIDES, Cimade, Comede, COMEGAS, Créteil Solidarité, FTCR, LDH, Médecins du Monde, MRAP

## Monsieur Kanouté Tiéni est mort mardi 8 mars 2011 à l'âge de 47 ans, des suites de son hépatite B chronique et des politiques migratoires françaises

Le décès de Monsieur Kanouté Tiéni, renvoyé au Mali malgré de graves problèmes de santé, intervient au moment décisif où le gouvernement tente de supprimer le droit au séjour pour soins des étrangers gravement malades, résidant en France, sans accès effectif aux soins dans leur pays d'origine.

Originaire de la région de Kayes, Monsieur Kanouté Tiéni arrive en France en 2002 après 12 ans passés au Gabon et un parcours migratoire qui a duré 8 mois à travers le Sahara, l'océan Atlantique et l'Espagne. En février 2008, il est arrêté lors d'un contrôle de routine et expulsé le 4 mars suivant vers Bamako, plus de 18 ans après avoir quitté son pays d'origine. Le diagnostic d'hépatite B chronique active a été posé dans le cadre d'un bilan de santé réalisé au Comede en 2003. Ce qui conduira à la décision de démarrer un traitement antiviral en 2005. Après un refus de délivrance d'une carte de séjour pour raison médicale en 2005, il est expulsé au Mali en 2008, deux jours avant un rendez-vous à l'hôpital.

A Bamako, son suivi médical se poursuit tant bien que mal au CHU Gabriel Touré, essentiellement basé sur une surveillance clinique. En effet, les traitements antiviraux pour une hépatite B chronique sont disponibles de façon intermittente au Mali mais non accessibles dans le système public. Par ailleurs, les examens biologiques spécialisés, notamment la quantification du virus, ne sont qu'exceptionnellement disponibles. Le dernier bilan biologique pratiqué en mars 2010 confirme que l'hépatite reste très active. Il y a trois mois, l'altération de son état général impose une hospitalisation qui n'a pu être possible : sa famille ne pouvait le veiller comme c'est la règle au Mali. Monsieur Kanouté décide alors de rentrer vers sa région d'origine, après un voyage de plus de 10 heures, et quitte ce monde entouré de ses parents.

Son décès survenu trois ans après son expulsion met bien en lumière la période de progression d'une maladie chronique insuffisamment prise en charge et non traitée.

Monsieur Kanouté travaillait au sein de l'Association Malienne des Expulsés. Son histoire a pu nous parvenir. On ne connaît pas le nombre de patients expulsés atteints de maladie grave où le pronostic est engagé à plus ou moins long terme, et qui meurent prématurément dans la plus grande indifférence.

L'histoire de Monsieur Kanouté met en exergue les conséquences dramatiques des politiques migratoires et la façon dont la mise en application d'un système déshumanisé conduit à la mort.

Aujourd'hui, 28 000 étrangers malades risquent eux aussi l'expulsion et une interruption brutale de soins. Le 10 mars, l'Assemblée Nationale a voté une disposition de la loi Immigration qui autorise le renvoi des étrangers gravement malades dans leur pays d'origine. Le droit au séjour pour soins vit peut-être ses derniers jours.

Nous appelons les élus, médecins, chercheurs, militants... à rester mobilisés pour sauvegarder ce droit fondamental et éviter que cette tragédie ne devienne un fait divers ordinaire.

## Contacts presse:

AME: Ousmane Diarra (président de l'Association malienne des expulsés): 00223 66782111

ODSE: Caroline Izambert (Act Up Paris) – 06 64 98 11 82

Antoine Henry (AIDES) – 06 10 41 23 86 Marie Hénocq (La Cimade) – 06 82 94 49 48

Solenn Assathiany/Laure Antoine (MdM) - 01 44 92-14 32/15 23 ou 06 09 17 35 59 info@medecinsdumonde.net